

Conseil municipal Anglars-Nozac

Compte rendu de la séance du 30 avril 2010

Secrétaire de séance : Pascal Salanié

Présents : Gilbert Capbal, Chistian Galet, Gérard Jarland, Thierry Jardin, Eric Laval, Didier Laval, Aline Mathieu, Pascal Pavan, Pascal Salanié, Christiane Verdier.

Excusé : Vincent Bergon, donne pouvoir à Thierry Jardin.

Ordre du jour :

Informations diverses :

Sujet	Présentation	Documents remis	Débats	Décisions
Désignation d'un Président pour le vote des Comptes Administratifs (CA)	Le Maire présente les CA mais ne peut participer aux délibérations sur ces comptes			Pascal Salanié est désigné Président pour l'organisation des votes des CA
Vote du CA CCAS	Le maire présente le CA du CCAS. Le montant est identique depuis des années et ce compte n'est pas utilisé.			Le CA est adopté à l'unanimité, soit 10 voix
Vote du CA logements	Le maire présente le CA du logement Bornes. Ce budget a été nécessaire pour la réalisation de cette réhabilitation. L'ensemble des travaux étant terminé, il n'est pas nécessaire de faire un Budget Primitif. Il a fallu réintégrer sur l'exercice 2009 la TVA payée. Ce dossier a été imaginé initialement avec assujettissement à la TVA. Les		Information : les artisans n'ont pas été réglés en totalité en application par la perception de réserve de garanties qui seront reversées aux entreprises après un délai de 1 an.	Le CA est adopté à l'unanimité, soit 10 voix

Sujet	Présentation	Documents remis	Débats	Décisions
	opérations n'ayant pas ensuite été réalisées dans ce sens, il faut réintégrer la TVA dans les charges. Le déficit a été payé par le budget de la commune.			
Vote du CA de la commune	Le maire expose le CA de la commune et explique que si le fonctionnement et l'investissement sont en déficit, c'est essentiellement dû au retard de versement des subventions et paiements pour l'ALSH et des subventions d'investissement pour l'enfouissement et l'éclairage public.	CA 2009 et analyse de l'exercice 2009.	Le débat porte essentiellement sur le fonctionnement de l'ALSH. Les explications sont données dans le point de l'ordre du jour sur cette action.	Le CA est adopté à l'unanimité, soit 10 voix
Vote des comptes de gestion	Les comptes de gestion des trois précédents budgets sont présentés.			Le CA est adopté à l'unanimité, soit 10 voix
Budget Primitif (BP) CCAS	Le maire présente le BP CCAS qui est identique à celui de 2009			Le CA est adopté à l'unanimité, soit 11 voix
BP Commune	Le maire présente le BP 2010 de la commune qui intègre le fonctionnement quotidien des services de Anglars Nozac et une année complète de fonctionnement de l'ALSH. Il est donné lecture de toutes les opérations d'investissement envisagées pour 2010.	BP 2010 et analyse par rapport à 2009	Le débat porte principalement, pour le fonctionnement, sur l'ALSH. Pour l'investissement, il est fait état de l'avancée des différents projets, notamment l'achat des terrains de M Dupuy, du lancement du PLU, de l'accord des subventions, de la coopérative. Concernant ce dernier point, il est précisé, suite à une	Le BP est adopté par 8 voix et 3 abstentions. Le taux des 4 taxes est adopté par 10 voix et une abstention.

Sujet	Présentation	Documents remis	Débats	Décisions
	<p>le maire expose les subventions envisagées pour les associations et plus particulièrement celle pour le FCHB qui se compose de la part annuelle de 900€ et d'une somme complémentaire de 1000€ pour les 20 ans du club.</p> <p>Le maire présente la proposition d'augmentation des 4 taxes : TH 4,39% à 4,43% TFB 9,19% à 9,28% TFNB 71,06% à 71,77% TP 6,25% à 6,31% La progression est de 1% et motivée par le maintien du taux d'effort fiscal.</p>		<p>demande Gérard Jarland, que la CCHB ne peut financer des travaux qui sortent de sa compétence et prendre en charge l'aménagement de l'atelier municipal. Concernant les subventions et plus particulièrement celle au FCHB, il est dit que, comme pour toute association, si une manifestation développée en partenariat avec la commune, présentait un déficit, la commune pourrait envisager de participer au comblement.</p>	
<p>Bilan 2009 et perspectives 2010 de l'ALSH</p>	<p>Le maire fait un historique de ce projet mené pour développer un nouveau service pour les familles, fidéliser les enfants dans nos écoles et rendre attractive notre commune. Il expose aussi les moyens mis en œuvre, les modalités de financement, le portage en partenariat avec les 7 autres communes. Il présente l'évolution de la fréquentation par les enfants, les</p>	<p>Compte de résultat 2009 et budget prévisionnel 2010</p>	<p>Le débat porte sur trois points : Le niveau de rémunération de la directrice, la prise de compétence de la communauté de communes et les conditions de poursuite de cette action à la fin des contrats aidés. Concernant le niveau de rémunération, il est rappelé ce qui est attendu de la directrice en terme de gestion administrative et pédagogique de l'ALSH, en terme de réalisation du diagnostic sur la situation des jeunes sur notre territoire et sur le développement</p>	

Sujet	Présentation	Documents remis	Débats	Décisions
	<p>perspectives pour 2010. Il présente enfin le contenu du CEJ et le diagnostic réalisé pour la population jeune de ce territoire.</p>		<p>des relations avec les partenaires. Concernant la CCHB, le débat est toujours en cours et cette question doit être à l'ordre du jour d'un bureau de la CCHB en septembre. Concernant les perspectives à la fin des contrats aidés, cela se discute régulièrement avec les autres élus et les 2 salariés. Cela peut se traduire par la réduction du temps de travail ou la recherche de financements complémentaires</p>	
<p>Question diverse 1 : Ouverture d'une ligne de crédit</p>	<p>Les collectivités ne peuvent avoir de découverts bancaires. Comme les subventions ont tardé à être versées, le maire demande l'accord de principe pour étudier une ouverture d'une ligne de crédit qui devrait couter autour de 300€ de frais de dossier et à un taux de 1,3à 1,5%</p>			<p>Accord de principe à 9 voix et 2 absentions</p>
<p>Question diverse 2 : Ecole</p>	<p>Le poste de l'instituteur est au mouvement pour le mois de juin. L'ancien instituteur a décidé d'arrêter son recours dans le cadre du TA.</p>			

Fait à Anglars Nozac le 30 avril 2010

Le Maire

Le Secrétaire de séance